

SAINT-MARTIN

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

AVIS DE MOTION

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 20 juin 2022 à 18 heures 36.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

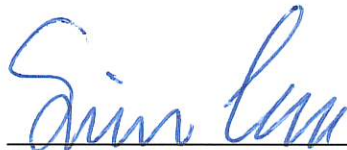
Monsieur Robert, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 90-2022-1 modifiant le règlement d'emprunt No 90-2022 et décrétant une dépense et un emprunt de 516 679 \$ pour la réfection du 1er Rang de Shenley Nord, secteur route Veilleux;
- dépose le projet du règlement numéro 90-2022-1 modifiant le règlement d'emprunt No 90-2022 et décrétant une dépense et un emprunt de 516 679 \$ pour la réfection du 1er Rang de Shenley Nord, secteur route Veilleux;.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce **21 juin 2022**.



Simon Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier